

RÉPUBLIQUE FRAN  
Mairie de Bernes-sur-Oise  
95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 10/12/2024  
Reçu en préfecture le 10/12/2024  
Publié le  
ID : 095-219500584-20241130-2024\_133-AR

S'LO

Tél. : 01 34 70 03 11  
Fax : 01 30 34 27 68  
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

N°2024-133

Le Maire de Bernes-sur-Oise

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux,

Vu les délibérations du conseil municipal du 15 septembre 2020 et 25 août 2022 adoptant le montant des indemnités de fonctions des conseillers municipaux (dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales),

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 28 mai 2020 et le tableau à jour des conseillers municipaux adopté le 7 novembre 2024,

Vu l'élection de M. Olivier FOUR, adjoint au Maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des délégations attribuées aux conseillers,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Madame Dorothee OULIÉ, conseillère municipale, est déléguée à la vie associative et aux animations du village.

**ARTICLE 2 :**

Madame Céline FOURQUAUX, conseillère municipale, est déléguée à la culture et au tourisme.

**ARTICLE 3 :**

Madame Virginie COUTINHO, conseillère municipale, est déléguée à la parentalité et la petite enfance.

SLOW

**ARTICLE 4 :**

Madame Anne-Marie GALLIMARD, conseillère municipale, est déléguée aux seniors et à la politique intergénérationnelle.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur Michel MALINGRE, conseiller municipal, est délégué aux marchés et commerces ambulants.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur Abdoulaye DIATTA, conseiller municipal, est délégué aux recherches de subventions et au développement des activités sportives.

**ARTICLE 7 :**

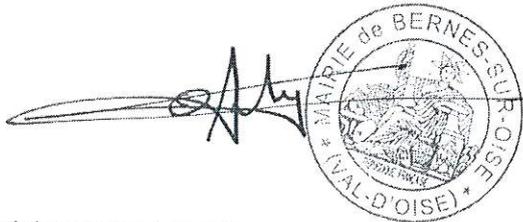
Les délégués assureront leurs fonctions et missions en nos lieu et place et concurremment avec nous.

**ARTICLE 8 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et une ampliation sera adressée :

- à la Préfecture de Cergy-Pontoise
- au receveur municipal.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 30 novembre 2024



Le Maire,  
Olivier ANTY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

date de diffusion: 11 décembre 2024